



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Déclaration d'Utilité Publique du forage de production d'eau potable Onchy 2 (BSS004DKMH)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud-Bessin Pré-Bocage

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président - Michel GRANGER

RCS / SIRET

2	0	0	0	1	1	1	7	9	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
17 - d) Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m3/h.	Le forage Onchy 2 se situe en zone de répartition des eaux. Le débit d'exploitation maximal autorisé sera de 25 m3/h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en fonctionnement du forage Onchy 2 réalisé en 2021 suite à des opérations de reconnaissance hydrogéologique.

4.2 Objectifs du projet

Mettre en fonctionnement le forage de Onchy 2 qui permettra de satisfaire les besoins en eau croissants des usagers desservis.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage Onchy 2 a été réalisé en 2021 à la suite d'investigations effectuées par le Syndicat sur un forage de reconnaissance. Il fait une profondeur de 56 m. Il traverse le Jurassique de 0 à 23 m puis que le Trias de 23 à 56 m. L'aquifère capté est celui du Trias au niveau de la crépine de diamètre 273 mm entre 43 et 56 m de profondeur. Une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage acier a été réalisée sur 16 m afin de préserver la qualité de l'eau souterraine. L'inspection caméra réalisée à la suite des travaux le 08/07/2021 a permis de confirmer la coupe technique et de valider le bon état de l'ouvrage. Des dépôts sur les fils sous 51 m sont à noter.

Des essais de pompage ont été réalisés lors des travaux. Un essai de pompage par palier a été effectué le 1er juillet 2021, comprenant 4 paliers de 1h de débit croissant : 15, 20, 25 et 30 m³/h. Le rabattement était de 9,36 m à 30 m³/h. Le débit critique n'a pas été atteint cependant le niveau dynamique après 1h de pompage à 30 m³/h s'établissait seulement à 1m au-dessus du pied du tube plein, au début de la crépine. Un essai de pompage longue durée a été effectué sur 70h entre le 05/07/2021 et le 08/07/2021. Le débit s'est stabilisé autour de 25,5 m³/h. Les niveaux ont été suivis sur le forage de reconnaissance situé juste à côté du forage Onchy 2 et sur le forage Onchy 1. L'incidence est de l'ordre de 6 cm sur Onchy 1. La transmissivité a été estimée à 1,6.10(-3) m²/s et le coefficient d'emmagasinement à 1.10(-3) et 1.10(-5).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage intègre le schéma actuel de production de la vallée du Vession qui est constitué de 7 forages. Cette ressource permettra de sécuriser la production.

Le débit d'exploitation est fixé à 25 m³/h maximal pour un fonctionnement moyen de 20 m³/h.

Le volume annuel prélevé sera donc de 182500 m³/an.

Les installations seront exploitées dans le cadre de la délégation de service public dont bénéficie EAUX DE NORMANDIE.

Les moyens de surveillance usuels sont déjà mis en place : alarmes anti-intrusion, télégestion, sonde de suivi du niveau de la nappe, débit mètre, point de prélèvement d'eau brute pour le suivi sanitaire.

La protection physique sera assurée par une clôture dissuasive conforme aux prescriptions de l'ARS.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande d'autorisation au titre du Code la Santé Publique pour la production et la distribution d'eau potable en cours.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	56 m
Diamètre	273 mm
Débit	20 m3/h
Niveau d'eau	32,45 m de profondeur (14/04/2022)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune d'AURSEULLES
 Ancienne commune de Longraye
 Lieu-dit : Onchy

Coordonnées géographiques¹ Long. 49° 08' 54" 5 Lat. 00° 41' 08" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
 Communes traversées :
 AURSEULLES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur en tant que tel est couvert par une zone de répartition des eaux ; celle de la nappe des calcaires du Bajo-bathonien (décret n°2003-869 du 11 septembre 2003). Toutefois, l'aquifère visé par le projet est celui du Trias qui est sous-jacent et ne démontre dans le secteur, aucune relation hydraulique avec les formations bajo-bathoniennes du Jurassique. En effet, au droit du forage, la formation aquifère est recouverte des argiles rouges du Trias qui lui confère un caractère captif.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est identifié à 7 km à l'ouest ; il s'agit de la Hétraie de Cérisy (FR2502001). Outre cette distance très significative, le site N2000 se trouve sur un système hydrogéologique et hydrologique différent de celui du site d'implantation du captage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C'est l'objectif du projet. Le prélèvement sera de 25 m ³ /h maximum à hauteur de 20h/j pour un débit annuel d'environ 182 500 m ³ /an. Le milieu sollicité est souterrain : l'aquifère du Trias. Il est déjà exploité par le Syndicat grâce aux autres ouvrages de captage. Les essais de pompage réalisés lors de la création du forage ont montré une remontée rapide (moins d'une heure) du niveau d'eau après arrêt de pompage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un seul effet cumulé peut être attendu avec une installation existante (déjà autorisée).

Le nouveau forage Onchy 2 et le forage d'Onchy 1 sont proches géographiquement; ils exploitent le même aquifère. Une partie des essais de pompage ont été réalisés pendant que Onchy 1 fonctionnait. Il y a peu d'interférences entre les deux ouvrages (entre 6 et 10 cm de rabattement pour un pompage de 25 m³/h). De plus, l'arrêt de pompage a démontré le caractère rapide de la nappe à revenir à son état initial.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un comptage des eaux produites au droit du forage Onchy 2 est effectué au niveau de l'installation du système de production d'eau potable par un débitmètre électromagnétique. Le forage est aussi équipé de trois électrodes (de référence à 46 m, niveau bas à 41 m et niveau haut 36 m) ainsi qu'un manomètre sur la conduite et une sonde piézométrique afin de surveiller le rabattement en temps réel.

Des contrôles sanitaires auront lieu sur les eaux du forage Onchy 2 d'après les modalités fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est soumis à examen cas par cas car il se situe dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires du Bajocien - Bathonien. Ce projet ne semble pas être nécessairement l'objet d'une évaluation environnementale étant donné que le forage Onchy 2 ne captera pas les eaux du Bathonien ou Bajocien mais celui du Trias.

De plus, ce dernier est protégé par des argiles rouges dans sa partie supérieure, qui le séparent des formations au-dessus. Sur la zone d'étude, le Bathonien n'est pas présent tandis que le Bajocien a été identifié au droit du forage, il en est protégé par un tubage et une cimentation.

Enfin, le projet n'aura aucun impact sur le milieu naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LES MONTS D'AUNAY

le, 05/01/2023

Signature

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
d'EAU SUD BESSIN - PRE BOCAGE
14260 LES MONTS D'AUNAY

